



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 27 février 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 heures.

Guy Moris s'est excusé et a donné procuration à Didier Laithier. Karine Kisrani nous a rejoints pour le 3<sup>ème</sup> vote.

Présence d'Anne-Marie Foltête pour la préparation du budget 2010.

Damien Régazzoni est secrétaire de séance.

## **1)-Indemnité pour épandage des boues de station d'épuration.**

Le conseil décide de maintenir le prix de 600€ par épandage versé à l'EARL Loizon.

**Vote pour à l'unanimité.**

## **2)-Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.**

Le conseil décide de maintenir cette taxe à 1000€

**Vote pour à l'unanimité.**

## **3)-Création d'un budget annexe pour le quartier des Dolines.**

Afin d'avoir une meilleure lisibilité sur ce dossier le conseil décide de créer un budget annexe spécial pour les travaux du quartier des Dolines.

**Vote pour à l'unanimité.**

## **4)-Contrat de maintenance du système de désenfumage.**

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance du système de désenfumage avec l'entreprise DESAUTEL (qui est obligatoire) pour un montant de 150 €/an.

**Vote pour à l'unanimité.**

## **5)-Subventions aux associations.**

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

|   |            |
|---|------------|
| Club de l'amitié                          | 150 €      |
| Comice du canton d'Ornans                 | 80 €       |
| Association des donneurs de sang de Saône | 100 €      |
| Club des amis de l'hôpital (Ornans)       | 75 €       |
| Collèges public et privé d'Ornans         | 25 €/élève |

**Vote pour à l'unanimité.**

## **6)-Encaissement d'un chèque de 813.30 €.**

Le conseil autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de l'assurance pour la réparation de la barrière du carrefour de l'église.

**Vote pour à l'unanimité.**

## **7)-Aménagement de la place de la mairie.**

Le conseil décide, après la proposition de la commission, de retenir l'entreprise Mercier pour la fourniture et pose d'une table de tennis de table extérieure en béton et de plusieurs jeux pour enfants. Le montant du devis s'élève à 22 274.30 € TTC et le montant total des subventions est de 11 045 €. Cette entreprise n'est pas la moins disante mais le mobilier fourni est de qualité supérieure.

**Vote pour à l'unanimité.**

**8)-Réfection du cours de tennis.**

Le conseil décide de retenir l'entreprise Cotennis pour un montant de 29 900 € TTC.

Le montant des subventions est de 9 854 € et la participation du club de tennis est de 10 000 €.

**Vote pour à l'unanimité.**

**9)-Equipement de la salle des fêtes.**

Le conseil décide d'acheter :

200 assiettes plates pour 600 € (remplacement des assiettes actuelles)

1 désinsectiseur pour 168 €

1 percolateur 80 tasses pour 242.09 €

**Vote pour à l'unanimité.**

**10)-Mise à disposition du mobilier de la salle des fêtes.**

Le conseil valide le prix du forfait de 30 € + 600 € de caution pour la mise à disposition du mobilier de la salle des fêtes (tables, chaises ...)

**Vote pour à l'unanimité.**

**11)-Prix des photocopies.**

Le conseil valide le prix de 0,10 € la photocopie noir & blanc et de 0,20 € la photocopie couleur.

**Vote pour à l'unanimité.**

**12)-Viabilité du quartier des Dolines.**

Le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier du permis d'aménager pour la création du Quartier des Dolines, ainsi que lancer l'appel d'offres pour la viabilité du lotissement.

**Vote pour à l'unanimité.**

**13)-Convention avec le SATESE.**

Le conseil autorise Monsieur le Maire de signer une convention avec le département pour maintenir le service du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epurations). Le cout de ce service est d'environ 0,45 € par habitant et par an.

**Vote pour à l'unanimité.**

**14)-Demande de Messieurs Modesto et Decreuse.**

La demande est de bénéficier du tarif scolaire (2 €) plutôt que du tarif groupe (3 €) pour un groupe de 150 personnes qui doit visiter prochainement le sentier Karstique.

**10 votes pour et une abstention.**

**15)- Demande de Monsieur Juif.**

La demande est de savoir si un tarif particulier est appliqué en cas de location de la salle des fêtes pour une soirée seulement.

**La réponse est que seul le règlement peut être appliqué.**

**16)- Courrier de la municipalité de Montrond-le-Château.**

La commune de Montrond demande qu'en compensation de la perte de jouissance de ses locaux due à la mise à disposition de 3 salles de classes, le RPI lui verse une location de 20 000 €/an.

**Le conseil rejette cette demande à l'unanimité.**

**17)- Présentation du budget 2010.**

Le conseil municipal élabore la préparation du budget primitif 2010 dans le détail. Ce budget sera voté à la prochaine réunion.

Monsieur le Maire lève la séance à 13 heures 30.